

# Handicap psychique et emploi : un défi à relever

JEUDI 17 NOVEMBRE 2011 DE 13H30 À 17H

P A R I S - E S P A C E S C A P I 5

Les  
Rendez-vous  
de la  
solidarité



Handicap psychique et emploi :  
un défi à relever

JEUDI 17 NOVEMBRE 2011 DE 13H30 À 17H  
P A R I S - E S P A C E S C A P I S

## L'expérience de MESSIDOR

36 années de pratique au service de l'emploi des personnes en situation de handicap psychique

600 Personnes dans un parcours de transition

175 Professionnels

14 sites en Rhône Alpes (ESAT et EA)

6 secteurs d'activités en prestation de service

12 000H de formation

Chaque année de nombreux retour à l'emploi durable en entreprise

Plusieurs expériences d'essaimage du « concept de transition » en cours en France.

Actions expérimentales: Atelier Diagnostic Pro ,Job Coaching

Handicap psychique et emploi :  
**un défi à relever**

JEUUDI 17 NOVEMBRE 2011 DE 13H30 À 17H  
P A R I S - E S P A C E S C A P I S

## Des repères pour comprendre le handicap psychique

Le handicap nécessite des efforts permanents pour s'adapter, entrer en relation, compenser une diminution des habiletés sociales.

La personne conserve ses capacités physiques et ses facultés intellectuelles.

L'environnement de travail influence l'expression des capacités et des compétences de la personne et mérite que l'on y porte une attention particulière.

Mais contrairement à beaucoup d'autres handicaps, il ne nécessite pas d'aménagement matériel particulier du poste de travail.

Les personnes en situations de handicap ont souvent de réelles compétences à mettre au service de l'entreprise.

Handicap psychique et emploi :  
**un défi à relever**

JEUDI 17 NOVEMBRE 2011 DE 13H30 À 17H  
PARIS - ESPACES CAPIS

## Embaucher une personne en situation de handicap psychique reste néanmoins un engagement pour l'entreprise

- Informer, sensibiliser ,former en amont les managers. .
- Cerner et bien analyser l'environnement du poste.
- Envisager des concessions sur certaines exigences.
- Mettre en confiance.
- Veiller aux conditions de travail .
- Nommer et former un tuteur .
- Informer le médecin du travail.
- Mettre en place à l'extérieur de l'entreprise des ressources spécialisées à solliciter si besoin.
- Ne pas oublier que la compensation du handicap psychique, nécessite un accompagnement humain personnalisé.